

**Proclamation des États généraux sur le vieillissement en français**  
**Université de Moncton, Pavillon Jacqueline-Bouchard**  
**8 au 10 mai 2025**

**Attendu que** le vieillissement de la population représente un défi démographique et sociétal majeur au Canada, particulièrement chez les communautés acadiennes et francophones en situation minoritaire;

**Attendu que** la pauvreté chez les personnes aînées demeure une priorité préoccupante touchant particulièrement les femmes, les personnes vivant seules, les personnes 2SLGBTQIA+ et les personnes vivant dans les communautés minoritaires issues de l'immigration;

**Attendu que** la population vieillissante est en constante croissance, et que les personnes aînées expriment le souhait d'exercer pleinement leur citoyenneté et d'être traitées avec respect et dignité;

**Attendu que** l'apport des personnes aînées à la société, tout aussi bien sur les plans familiaux, économiques et communautaires est considérable;

**Attendu que** les personnes aînées représentent des citoyens et citoyennes à part entière, exerçant leur droit de vote et contribuant activement à la société, avec un taux de participation électorale supérieur à 70 % chez les 65 ans et plus;

**Attendu que** d'ici 2030, plus de 25 % de la population canadienne sera âgée de 65 ans et plus, ce qui représente le double par rapport à 2015;

**Attendu que** l'absence actuelle de stratégie nationale sur le vieillissement, genrée et intersectionnelle, crée un vide qui empêche une réponse adéquate aux défis posés par le vieillissement

**Attendu que** les personnes aînées doivent pouvoir vivre le plus longtemps possible à leur domicile, dans leur communauté, en sécurité, tout en ayant accès à des services de soutien physique et mental en français;

**Attendu que** près de 40 % des personnes aînées vivent seules, ce qui augmente leur vulnérabilité à l'isolement social;

**Attendu que** l'investissement dans les ressources humaines, les infrastructures et la recherche est essentiel pour soutenir le mieux-être des personnes aînées, sachant que les dépenses de santé pour les personnes aînées représentent environ 45 % des dépenses totales de la santé publique au Canada;

**Attendu que** la lutte contre l'âgisme nécessite une campagne de sensibilisation nationale pour promouvoir une image positive du vieillissement, alors qu'un canadien sur quatre déclare avoir été témoin ou victime de discrimination en raison de l'âge;

**Attendu que** le signalement des cas de maltraitances doit être encouragé et appuyé;

Attendu que les personnes aînées contribuent et bénéficient d'une approche intergénérationnelle concertée;

**QU'il SOIT RÉSOLU QUE** le Canada, le Nouveau-Brunswick ainsi que d'autres provinces et territoires doivent élaborer et mettre en œuvre des stratégies cohérentes et articulées sur le vieillissement, afin de répondre aux besoins croissants de leurs populations.

Nous, participantes et participants aux États généraux sur le vieillissement en français, proclamons que les actions suivantes doivent être entreprises :

Vivre sa citoyenneté en français :

1. Lutter contre l'âgisme est une priorité essentielle pour une société inclusive.
2. Une campagne nationale de sensibilisation à l'âgisme doit être mise en place pour promouvoir une image positive du vieillissement.
3. Une stratégie nationale sur le vieillissement, articulée, financée et mise en œuvre, doit être développée et appliquée.
4. Le respect et la dignité des personnes aînées doivent être au cœur de toutes les actions et politiques publiques.
5. La diversité des identités et des expériences des personnes aînées doit être pleinement respectée.
6. L'inclusion sociale des personnes aînées doit être renforcée par des initiatives concrètes et durables.

Vivre en sécurité en français :

1. La sécurité des personnes aînées doit être assurée par des mesures de protection et de préventions adéquates.
2. Des investissements accrus en ressources humaines, infrastructures, et recherche sont indispensables pour satisfaire aux besoins des personnes aînées.

Vivre en santé en français :

1. L'accès à des services de santé en français doit être garanti pour toutes les personnes aînées.
2. Le mieux-être physique et émotionnel des personnes aînées doit être soutenu par des programmes adaptés.

En adhérant à cette déclaration, nous, participantes et participants aux États généraux sur le vieillissement en français, nous nous engageons à promouvoir ces principes et à œuvrer pour une société où les personnes âgées peuvent vivre en toute dignité, sécurité et respect, tout en contribuant activement à la vie de leur communauté.

Adoptée à Moncton, ce 10 mai 2025, à l'issue des États généraux sur le vieillissement en français, organisés par l'Association francophones des aînées et aînés du Nouveau-Brunswick.

### **Éléments clés potentiels de stratégies genrées et intersectionnelles** **sur le vieillissement**

#### **Définition du mandat d'une ou d'un ministre responsable des personnes âgées :**

- Voir à la coordination, l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales sur le vieillissement, le tout en collaboration étroite avec la participation des personnes âgées.

#### **Élaboration d'une Charte des droits des personnes âgées :**

- Promouvoir et protéger les droits des personnes âgées à travers une Charte spécifique, qui définira les principes directeurs pour le respect de la dignité, de l'autonomie, et de l'inclusion des personnes âgées.

#### **Collecte et analyse des données sur le vieillissement :**

- Consulter les organismes dédiés à la collecte des données permettant d'évaluer les progrès en matière d'amélioration des conditions de vie des personnes âgées en s'appuyant sur des données probantes.

#### **Développement de programmes de formation continue pour les professionnels:**

- Assurer que les professionnels de la santé, du domaine social, et du secteur public soient formés aux enjeux spécifiques liés au vieillissement, notamment en ce qui concerne l'âgisme, les besoins en soins de longue durée, et la santé mentale des personnes âgées.

#### **Renforcement des infrastructures pour un vieillissement actif :**

- Investir dans des infrastructures adaptées aux besoins des personnes âgées, incluant entre autres le soutien à domicile, des logements abordables, des centres communautaires, et des espaces publics accessibles et sécurisés.

### **Renforcement du tissu social des personnes âgées :**

- Mettre en place des stratégies économiques et sociales afin de contrer la pauvreté et l'isolement social chez les personnes âgées.

### **Appui accru aux personnes proches aidantes :**

- Mettre en place des programmes de soutien financier, psychologique, et social pour les personnes proches aidantes, en reconnaissant leur rôle essentiel dans le maintien du mieux-être des personnes âgées.

### **Engagement et participation des personnes âgées à la vie citoyenne :**

- Encourager et faciliter l'engagement des personnes âgées dans le monde du travail, du bénévolat, des activités communautaires et des processus décisionnels, afin de valoriser leur contribution à la société.

### **Accès élargi aux technologies pour les personnes âgées :**

- Développer des initiatives pour réduire la fracture numérique parmi les personnes âgées, incluant des formations et l'accès à des outils technologiques adaptés, afin de favoriser leur autonomie et leur connexion avec la communauté.

### **Création d'un fonds national pour l'innovation en vieillissement :**

- Établir un fonds dédié à soutenir les approches et projets innovants qui visent à améliorer la qualité de vie des personnes âgées, que ce soit en matière de santé, d'inclusion sociale, ou de logement.

### **Coordination intergouvernementale et partenariats :**

- Encourager la collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux, municipaux, les communautés ainsi qu'avec les organismes de la société civile, pour assurer une approche cohérente et efficace face aux défis du vieillissement.